

Pas d'augmentation des impôts communaux

Le conseil municipal s'est réuni le 30 mars sous la présidence du maire, André Ferrand.

Vote du budget primitif

Il comprend trois volets : budget général, assainissement, photovoltaïque. Le budget eau potable a été officiellement supprimé au 31.12.2016 puisque l'ensemble de la commune est maintenant relié au réseau Cance-Doux et reçoit ses factures de la SAUR. Les finances de la commune sont saines, le taux d'endettement restant raisonnable. Les principaux projets d'investissement pour 2017 concernent l'Espace des Truffoles, le boulodrome et la mise en conformité du réseau d'assainissement. Les subventions habituelles aux associations surtout scolaires ont été reconduites.

Vote des trois taxes

Le conseil décide de ne pas augmenter leur taux, à savoir : taxe d'habitation 6,72%, taxe foncière (bâti) 14,48%, taxe foncière (non bâti) 82,56%.

Plan numérique

Des tablettes numériques ont été financées pour l'Ecole publique du Petit Prince. L'Ecole privée St-Roch souhaitant aussi s'équiper, une subvention exceptionnelle du même montant que celle de l'Ecole publique lui sera attribuée – Unanimité.

Création d'une aire de covoiturage

Elle sera créée à l'Espace des Truffoles et financée à 50% par le département.

Assainissement collectif

Suite au diagnostic général de l'assainissement des travaux sont à réaliser sur les réseaux. Un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre a été lancé ; c'est l'entreprise Julien et Associés qui a été retenue pour un montant de 10 750€ HT.

Acquisition maison de village

La maison située à l'angle de la Rue de l'Eglise et de la Route des Flachers est en vente. Il semblerait intéressant d'en faire l'acquisition pour la démolir et gagner quelques places de stationnement. Les propriétaires vont être contactés.